

AR Prefecture

016-211601380-20250324-DCM202503_10-DE
Reçu le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice: 26 - présents: 17 - votants: 20 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 24 mars 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS

ABSENTS EXCUSES :

Mmes BADALIAN, DIABY, GOMES DA COSTA et MM. DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, MORIN, MOUHICA, SOGUEL

POUVOIRS : De M. SOGUEL à M. LAGARDE

De Mme BADALIAN à Mme CHEMINADE

De M. FREMINET à Mme AUDRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick LOJEWSKI

Délibération : 2025-03-10

Vote des participations intercommunales – articles 6561 et 65568

Rapporteur : Hélène GINGAST

Le budget 2025 de la Commune prévoit les participations communales aux organismes intercommunaux (syndicats) auxquels la Commune adhère ou aux charges intercommunales auxquelles elle a décidé de participer ou parce que la loi le lui impose. Toutes ces participations ne sont pas encore connues précisément à ce jour.

Elles sont prévues en dépenses de fonctionnement :

- à l'article 6561, pour un total de 110 352 € ;
- à l'article 65568, pour un total de 2 406 € ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 20 voix pour, 0 contre, et aucune abstention,

- **ACCEPTE** les propositions de participations détaillées dans le tableau ci-annexé et prévu aux articles 6561 et 65568 du BP 2025 de la Commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions éventuelles qui seraient à conclure ou toutes autres pièces et documents afférents à ces participations.

AR Prefecture

016-211601380-20250324-DCM202503_10-DE
 Reçu le 25/03/2025
 Publié le 25/03/2025

Art.	Libellé	Réalisé 2024	Proposition 2025
6561	Crèche familiale de St Yrieix (S.I.V.U.)	61 833,66	66 000,00
	Sauvegarde 321 et usages collaboratifs (A.T.D.)	2 679,00	2 750,00
	Appui aux logiciels (A.T.D.)	2 576,00	2 650,00
	RGPD (A.T.D.)	825,00	850,00
	Appui à la signature électronique (A.T.D.)	26,00	27,00
	Regal et hébergement messagerie (A.T.D.)	160,00	30,90
	AMO (A.T.D.)	3 343,20	3 425,00
6561	Volet numérique (A.T.D.)	3 807,60	3 900,00
	Volet numérique Multi site (A.T.D.)	951,90	980,00
	Volet numérique écoles (A.T.D.)	1 546,00	1 580,00
	Volet assistance sur logiciel des marchés Marcoweb (A.T.D.)	1 288,00	1 310,00
	Ouvrage d'Art (A.T.D.)	258,00	265,00
	Géo 16 cimetière (A.T.D.)		610,00
	Parcours cyber sécurité (A.T.D.)	412,50	420,00
6561	Syndicat Mixte Braconne Bois Blanc (S.M.B.B.B.)	768,40	780,00
6561	Syndicat intercommunal de la fourrière	3 771,50	3 850,00
	Syndicat dpt éclairage public (entretien réseau S.D.E.G.) – éclairage hors leds	18 872,80	19 836,24
6561	Eclairage leds	22,52	23,65
6561	SDEG complément pour entretien lampes terrain foot	1 013,50	1 064,21
TOTAL article 6561		104 155,58	110 352,00
65568	Part aux frais d'Etat Civil de l'hôpital de St Michel	1 232,00	1 400,30
65568	<u>Elèves primaires et maternelles hors Commune :</u> Angoulême	995,64	1 005,70
TOTAL article 65568		2 227,64	2 406,00

Fait et délibéré à FLEAC, le 24 mars 2025

Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Hélène GINGAS

Certifiée exécutoire compte tenu de :
 Transmission à la préfecture le :
 Réception du :
 Mise en ligne le :
 Le Maire, Hélène GINGAS

25 MARS 2025
 26 MARS 2025

[Signature]



[Signature]



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.